



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de l'économie et du travail

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 95

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 95

Table des matières

Élection du président, M. Claude Cousineau	1
Élection du vice-président, M. Robert Poëti	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Claude Cousineau, président de la commission

M. Alain Therrien
M. Guy Hardy
M. Robert Poëti

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en soirée pour l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 95

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Dix-sept heures vingt-quatre minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, la Commission de l'économie et du travail. Puis là je constate que nous avons quorum et je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Alors, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Claude Cousineau

Et je suis prêt à recevoir des candidatures, de nombreuses candidatures pour le poste de président.

M. Therrien : M. le Président, j'ai l'immense honneur de proposer le très honorable député de Bertrand pour qu'il soit élu président de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Chagnon) : M. le député de Sanguinet, êtes-vous sûr de votre proposition?

M. Therrien : Oui, je pense que oui.

Le Président (M. Chagnon) : Bon. Alors, il ne me reste plus...

M. Therrien : Il y va de mon avenir politique.

Le Président (M. Chagnon) : Bien, en tout cas, de votre amitié avec le député de Bertrand, à tout le moins.

M. Therrien : Oui, exactement. C'est ça.

M. Cousineau : Et le député de Bertrand accepte.

Le Président (M. Chagnon) : Ah! Bien, je n'ai même pas eu le temps de lui poser la question.

Alors, est-ce que je dois comprendre que... Si le député de Bertrand accepte, qu'en est-il de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, de cette proposition?

Des voix : Adopté.

Une voix : Accepté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Qu'en est-il de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle?

M. Therrien : Oui, adopté.

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Oui. Et vous...

Des voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Ce n'est pas fini. Qu'en est-il du groupe parlementaire formant la deuxième opposition? Vous n'êtes pas obligés de tous le dire en même temps.

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Eh bien, M. le député de Bertrand, permettez-moi de vous féliciter. Et je vous suggère de combler le poste à la vice-présidence, parce qu'il n'en tient qu'à vous de le faire.

M. Cousineau : On va s'exécuter. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Bonne journée. Bye-bye!

Élection du vice-président, M. Robert Poëti

Le Président (M. Cousineau) : Alors, je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président à la Commission de l'économie et du travail. M. le député, oui.

M. Hardy : M. le Président, je propose la motion suivante : Que M. le député de Marguerite-Bourgeoys soit élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Cousineau) : M. le député de Marguerite-Bourgeoys, est-ce que vous acceptez?

M. Poëti : J'accepte avec plaisir, M. le Président.

Le Président (M. Cousineau) : Bon. On a tellement de plaisir ensemble, de toute façon.

M. Poëti : C'est vrai.

Le Président (M. Cousineau) : Est-ce que le groupe parlementaire formant le gouvernement accepte cette proposition?

Une voix : Accepté.

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Cousineau) : Adopté. Est-ce que l'opposition officielle accepte cette proposition?

Une voix : Accepté.

Le Président (M. Cousineau) : Accepté. Adopté, oui. Et puis est-ce que le deuxième groupe d'opposition accepte cette proposition?

Une voix : Certainement.

Une voix : Accepté.

Le Président (M. Cousineau) : Merci. Voilà. Donc, je déclare le député de Marguerite-Bourgeoys élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

Des voix : ...

Le Président (M. Cousineau) : Un instant, un instant, je n'ai pas terminé. Non, non, je n'ai pas terminé.

Alors, je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, ce soir, jusqu'à 22 h 30, où elle poursuivra un autre mandat. C'est sur le projet de loi n° 70, j'imagine, hein? Et voilà. Bonne soirée.

(Fin de la séance à 17 h 27)